



Politique
de développement durable
CPE-BC Vire-Crêpe



Politique de développement durable adoptée par le conseil d'administration le 20 juin 2017

Table des matières

Préambule.....	3
1. Champ d'application	3
2. Définition de développement durable	3
3. Objectifs de la politique.....	3
4. Principes directeurs	4
5. Champs d'intervention	5
6. Responsabilités	7
7. Documents ou sources ayant servis à l'élaboration de la politique.....	7



Préambule

En adoptant sa politique de développement durable, le CPE-BC Vire-crêpe vient préciser son adhésion aux principes durables qu'il préconise à travers sa gestion et les pratiques quotidiennes au sein de son organisation. Cette Politique s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par le CPE-BC Vire-Crêpe en matière de développement durable.

1. Champ d'application

La Politique s'applique au CPE-BC Vire-Crêpe, à son conseil d'administration et à l'ensemble des employées.

2. Définition de développement durable¹

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement »

3. Objectifs de la politique

- Faire connaître les principes qui inspirent le CPE-BC dans la prise de ses décisions, ses actions et ses relations, dans le respect de sa mission et de ses valeurs;
- Définir les responsabilités des différentes instances à qui s'applique la Politique et les associer à son application;
- Énoncer les principaux champs d'intervention en matière de développement durable afin de guider le CPE-BC dans l'élaboration de plans d'action;
- Accroître progressivement la culture du développement durable dans les actions des membres du CPE-BC Vire-Crêpe.

¹ Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1)



4. Principes directeurs

Parmi les 16 principes du développement durable définis dans la Loi sur le développement durable², le CPE-BC met l'emphase sur les principes sur lesquelles est fondée la Politique dans le respect de sa mission et de ses valeurs.

Santé et qualité de vie

Pour le CPE-BC Vire-Crêpe, le bien-être des enfants, des employées, des parents et des partenaires ainsi que l'amélioration de leur qualité de vie sont des préoccupations inhérentes du développement durable, touchant tant les sphères économique, sociale, qu'environnementale.

Équité sociale

Le CPE-BC Vire-Crêpe, contribue à travers sa mission à veiller au plein épanouissement de ses employées, à l'essor de la communauté et au respect des différences.

Protection de l'environnement

La protection de l'environnement et l'amélioration de sa qualité se nourrissent, à chaque jour, de gestes responsables, encouragés par tous, dans un souci de développement durable.

Efficacité économique

Les pratiques de gestion des ressources humaines, matérielles et financières du CPE-BC Vire-Crêpe doivent générer une prospérité économique, socialement responsable.

Participation et engagement

La participation et l'engagement du conseil d'administration, de la direction et des employées du CPE-BC Vire-Crêpe sont nécessaires pour définir et appliquer une vision concertée du développement.

Consommation responsable

Le CPE-BC a le souci d'apporter des changements dans son mode de consommation en vue de rendre ce dernier plus responsable et plus viable sur les plans social, économique et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche efficace qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

² <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/developpement-durable/principes/>



5. Champs d'intervention

LE CPE-BC Vire-Crêpe s'oriente, par sa politique, à appliquer et/ou à encourager des actions touchant la gestion de l'énergie et des ressources, la santé et l'alimentation ainsi que la gouvernance socio-responsable.

Voici certains écogestes qui peuvent faire la différence. Le CPE-BC Vire-Crêpe se donne comme mission d'y adhérer pleinement.

Gestion de l'énergie et des ressources

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Distribution de communiqués, de notes et de fiches de paies par voies électronique• Utilisation des distributeurs de papiers à mains en feuilles présélectionnées• Réception de la majorité des factures par voie électronique• Encouragement de la lecture sur écran afin de limiter les impressions papiers• Installation de modèles sanitaires à débit réduit | <ul style="list-style-type: none">• Réutilisation de contenants, d'emballages pour le bricolage• Sensibilisation sur la consommation de l'eau et de l'électricité liée à l'éclairage• Réimpression sur le verso de certains documents non confidentiels• Réutilisation des ordinateurs à travers 3 cycles de vie• Disposition sécuritaire des résidus dangereux et des appareils défectueux | <ul style="list-style-type: none">• Promotion de l'utilisation des tasses réutilisables• Disponibilité de bacs à recyclage dans chaque local• Implantation d'activités d'échanges dans les installations et entre les responsables de services de garde• Utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage• Impressions recto-verso des documents |
|--|---|---|



Santé et alimentation

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Implantation de potagers dans les cours des installations• Offre d'ateliers de germination dans les milieux familiaux | <ul style="list-style-type: none">• Investissement dans un logiciel de gestion de la cuisine afin de limiter le gaspillage• Gestion des surplus alimentaires en l'offrant à prix modique aux employées | <ul style="list-style-type: none">• Organisation d'activités pédagogiques sur la provenance des produits• Priorisation sur l'approvisionnement local et l'utilisation de produits éco-énergiques |
|--|---|---|

Gouvernance socio-responsable

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un manuel d'employées afin de mieux outiller ce dernier• Application de mesures favorisant le bien-être des employées (conciliation famille-travail, choix de groupe annuel, horaires à temps partiel) | <ul style="list-style-type: none">• Application d'un mécanisme de consultation des employées et des responsables de services de garde• Pratique de l'équité salariale | <ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une politique et de procédure de traitement des plaintes touchant les installations et le milieu familial• Participation à des tables régionales et locales |
|---|--|--|



6. Responsabilités

- Le conseil d'administration, la Direction, les employées et les stagiaires s'engagent communément envers la présente politique de développement durable ;
- Chaque personne, lors de son implication au CPE-BC Vire-Crêpe, s'engage à contribuer, à la mesure de ses moyens, au respect des principes directeurs tels que décrits dans la politique ;
- La diffusion et l'application de la politique est sous la responsabilité du Directeur général ;
- Le comité développement durable est chargé de revoir à chaque année à la mise à jour et au suivi du plan d'action développement durable.

7. Documents ou sources ayant servis à l'élaboration de la politique

- Guide pour la prise en compte des principes de développement durable - Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs, Bureau de coordination du développement durable ;
- Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1) ;
- Bibliothèque de l'outil Raddar.

La présente politique doit faire l'objet d'une révision au moins dans les trois (3) ans suivant son adoption. Adoptée à Saint-Nicolas par le conseil d'administration du Centre de la petite enfance Vire-Crêpe le 20 juin 2017.



Pascale Durand
Présidente du Conseil d'administration

